

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
6 février 2009
Français
Original : espagnol

**Lettre datée du 26 janvier 2009, adressée
au Secrétaire général par le Représentant permanent
de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à l'exposé succinct sur les questions dont le Conseil de sécurité est saisi et sur l'état d'avancement de leur examen.

Conformément à la procédure établie par les notes du Président du Conseil de sécurité en date du 19 juillet 2006 (S/2006/507), du 19 décembre 2007 (S/2007/749) et du 31 décembre 2008 (S/2008/847), je tiens à vous informer que le Gouvernement de la République de Cuba souhaite que soient maintenues sur la liste des questions dont le Conseil de sécurité est saisi les quatre questions ci-après portées à l'attention du Conseil par la République de Cuba :

- Lettre datée du 11 juillet 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4378);
- Lettre datée du 31 décembre 1960, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Ministre des relations extérieures de Cuba (S/4605);
- Plainte de Cuba (S/10993);
- Lettre datée du 2 février 1990, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/21120).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Abelardo Moreno **Fernández**

